AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE GEX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/03/2025
001-210100780-20250116-DE_004_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 04-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mil vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 16 janvier 2025
Présents :	**11**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**13**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR - Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED - Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA (19h58) – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Nolwenn SUDAN – Corentin RINALDI

Absents ayant donné procuration : Sandrine SHAW (procuration à Patricia ALTHERR) - Xavier MAIRE (procuration à Michel PETER)

Absents : Jocelyne BLAZER - Cédric HERNALSTEENS - Marie-Julie SENEZE - Nicolas JAN - Cyrielle CHAMOT

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n°04-2025 : Soutien solidarité population de Mayotte, victime du cyclone Chido

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Challex tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est proposé à l'Assemblée que la commune de Challex contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, **décident à la majorité :**

- ❍ Pour : 11 voix
- ❍ Abstention : 2 voix (Brigitte FLEURY et Nolwenn SUDAN)

- D'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- De verser un don d'un montant de 1 € par habitant challaisien, soit 1664 € à la Fédération Nationale de la Protection Civile ou à la Croix rouge française
- D'habilité Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 16 janvier 2025
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

Département de l'Ain * MAIRIE DE CHALLEX *

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :